



Mardi 8 juillet 2025

Déchèterie des Montagnes du Giffre A partir du 28 juillet, mise en place de la double pesée obligatoire pour les professionnels

A partir du lundi 28 juillet 2025, la Communauté de Communes met en place la double pesée obligatoire pour tous les professionnels qui viennent à la déchèterie des Montagnes du Giffre située à Taninges.

Fin juin, la Communauté de Communes a finalisé des travaux de voirie et d'aménagement du pont bascule « pour permettre la pesée des déchets des professionnels - passage à plein, puis passage à vide - et ainsi **connaître le poids réellement déposé par chacun en vue d'une facturation par la suite** », indique Régis Forestier, vice-président de la Communauté de Communes en charge de la gestion des déchets.

Toute l'année, la déchèterie accueille jusqu'à 500 professionnels différents. Alors que de nombreuses collectivités réservent l'accès des déchèteries uniquement aux particuliers, « **les élus de la Communauté de Communes ont fait le choix de continuer de rendre ce service aux professionnels, afin de leur éviter un trajet trop long vers d'autres sites dédiés** ».



Pont bascule (pour la première et seconde pesée), avec le lecteur de badge

Cependant, **le nombre de passages, ainsi que les tonnages collectés deviennent de plus en plus importants**. « Entre 2023 et 2024, nous sommes passés de 3 700 à 4 250 tonnes de déchets collectés, hors gravats », précise le vice-président de la Communauté de Communes. « **Cette hausse continue impacte nettement les coûts de fonctionnement de notre service, qui concernent notamment les frais de personnel et d'équipements ou ceux liés à l'aménagement du site et de la voirie. Cela impose notamment à la collectivité de trouver de nouvelles sources de financement**, d'où la mise en place d'une facturation au poids avec un système de double pesée, comme c'est le cas dans la plupart des déchèteries en France ».

Phase « test » entre juillet et décembre : une facture fictive envoyée en fin d'année

« C'est un vrai changement, avec de nouvelles habitudes à prendre, pour les professionnels qui viennent régulièrement en déchèterie. **C'est pourquoi les élus de la Communauté de Communes ont pris la décision de mettre en place une phase test jusqu'à la fin de l'année** ». A la fin de l'année, **les professionnels recevront une facture « blanche »**, établie pour les passages en déchèterie entre les mois de juillet et décembre 2025, et selon des modalités à confirmer par une délibération des élus lors du conseil communautaire qui aura lieu en octobre prochain.

Il est d'ores-et-déjà établi que le tarif sera identique quel que soit le type de déchet amené. « Cette facture fictive sera envoyée aux professionnels pour qu'ils aient connaissance des quantités qu'ils déposent et du coût que cela représentera pour eux à compter de l'année 2026 », complète le vice-président de la Communauté de Communes. En ce sens, la période de juillet à décembre 2025 est considérée comme une phase « test », puisqu'elle permettra d'observer, puis de faire évoluer si nécessaire, le fonctionnement du nouveau système de double pesée.

Sur site, comment procéder à la double pesée ?

Vous trouverez **↓ AU VERSO ↓** un **plan de la déchèterie** avec le cheminement et la procédure à respecter pour effectuer la double pesée en déchèterie à partir du lundi 28 juillet 2025.

- Pour les détenteurs d'un badge professionnel, **la barrière d'accès au « haut de quai » ne s'ouvrira pas si la première pesée n'a pas été effectuée** (passage à plein).
- **En cas d'oubli de la seconde pesée**, c'est poids du véhicule avec les déchets (soit la première pesée, sans la tare) qui sera pris en compte pour la facturation.

... / ...



Restez en contact !



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr

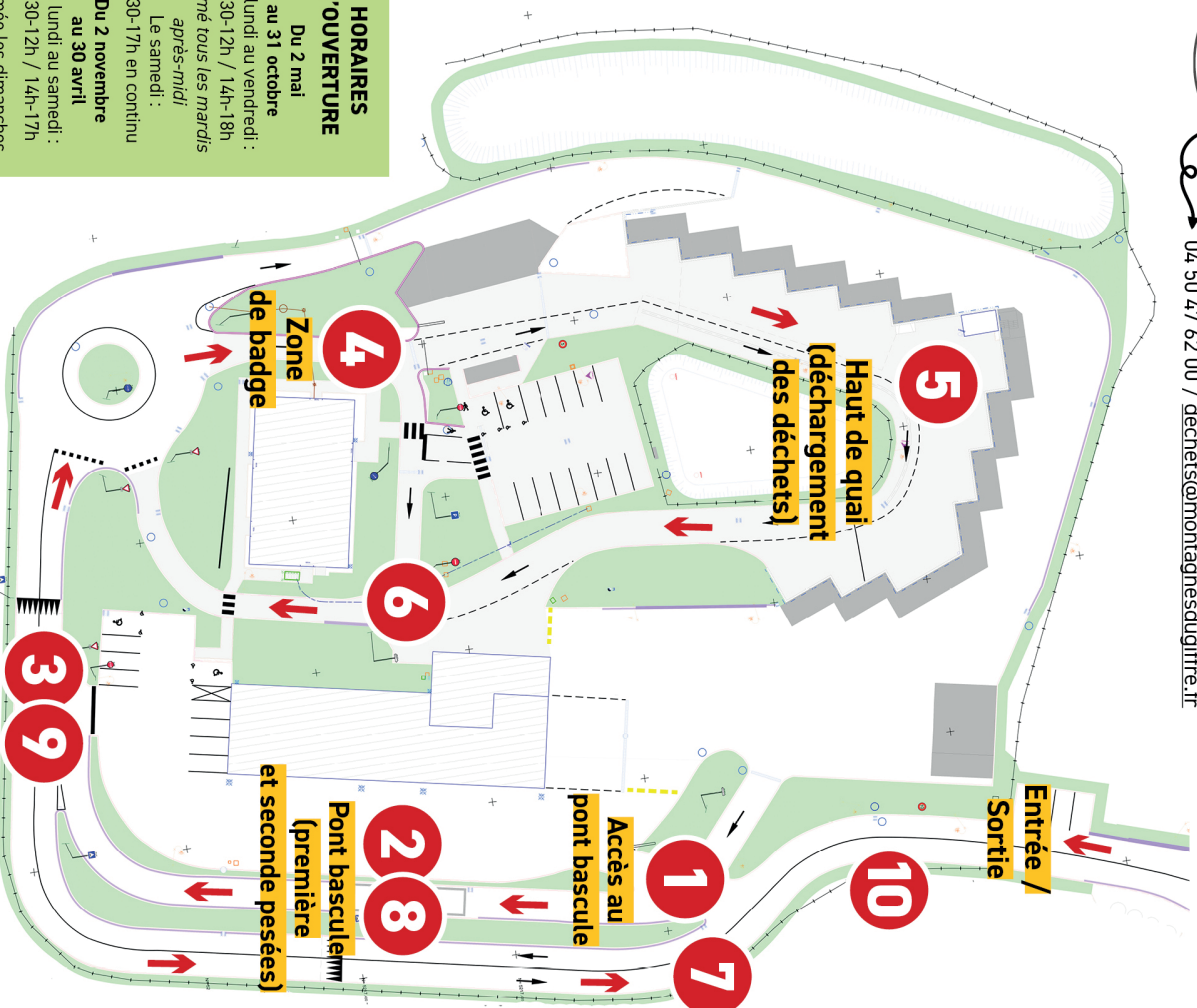


sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/



Procédure de « double pesée » pour les véhicules des professionnels

04 50 47 62 00 / dechets@montagnesdugiffre.fr



Vous trouverez ci-dessous la procédure à respecter pour effectuer la « double pesée » (passage à plein, puis à vide) en déchèterie :

- 1** J'emprunte la voie d'accès au pont bascule pour effectuer ma **PREMIÈRE PESÉE** (passage à plein).
- 2** Je pèse mon véhicule « plein » :
 - Je passe mon badge de déchèterie dans le lecteur,
 - Je sélectionne la nature de mes déchets : ceux que j'ai en majorité dans mon véhicule,
 - Je valide ma pesée.
- 3** J'emprunte la voie principale, puis le rond-point, en direction du haut de quai, la zone avec les bennes de dépôt des déchets
- 4** Je passe mon badge dans le lecteur pour ouvrir la barrière.
ATTENTION : La barrière d'accès aux bennes ne s'ouvrira pas si vous n'avez pas effectué la pesée de vos déchets.
- 5** Je décharge mes déchets en respectant les consignes de tri données par les agents de quai et la signalétique sur place.
- 6** Je quitte le haut de quai, et retourne vers la sortie de la déchèterie pour effectuer la **SECONDE PESÉE** (passage à vide).
ATTENTION : Si vous oubliez d'effectuer la seconde pesée, c'est poids du véhicule avec les déchets (soit la première pesée, sans la tare) qui sera pris en compte pour la facturation.
- 7** J'effectue une manœuvre (vers la gauche) pour accéder de nouveau à la voie vers le pont bascule.
- 8** Je pèse (mon véhicule vide) :
 - Je passe mon badge dans le lecteur,
 - Je valide ma pesée, puis obtiens mon ticket de pesée.
- 9** J'emprunte de nouveau la voie principale, puis le rond-point, et je retourne vers la sortie de la déchèterie.
INTERDIT d'effectuer un demi-tour au point **9**, merci d'emprunter le rond-point.
- 10** Je quitte la déchèterie.



HORAIRES D'OUVERTURE

Du 2 mai
au 31 octobre
Du lundi au vendredi :
8h30-12h / 14h-18h
Ferme tous les mardis
après-midi
Le samedi :
8h30-17h en continu
Du 2 novembre
au 30 avril
Du lundi au samedi :
8h30-12h / 14h-17h
Ferme les dimanches
et jours fériés.